

# CAP 24 mai 2017 - avancements de grade

## Filière technique

<b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement</u></b> .....	<b>2</b>
<u>Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2ème classe</u> .....	2
<u>Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1ère classe</u> .....	4
<b><u>Cadre d'emploi des agents de maîtrise</u></b> .....	<b>6</b>
<u>Agent de maîtrise principal</u> .....	6
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques</u></b> .....	<b>7</b>
<u>Adjoint technique principal de 2ème classe</u> .....	7
<u>Adjoint technique principal de 1ère classe</u> .....	8
<b><u>Cadre d'emploi des techniciens</u></b> .....	<b>9</b>
<u>Technicien principal de 2ème classe</u> .....	9
<u>Technicien principal de 1ère classe</u> .....	10

## Filière administrative

<b><u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs</u></b> .....	<b>11</b>
<u>Adjoint administratif principal de 1ère classe</u> .....	11
<b><u>Cadre d'emploi des rédacteurs</u></b> .....	<b>12</b>
<u>Rédacteur principal de 2ème classe</u> .....	12
<u>Rédacteur principal de 1ère classe</u> .....	13
<b><u>Cadre d'emploi des attachés</u></b> .....	<b>14</b>
<u>Attaché principal</u> .....	14
<u>Attaché hors classe</u> .....	15

## Filière culturelle

<b><u>Cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine</u></b> .....	<b>16</b>
<u>Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe</u> .....	16

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal  
de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

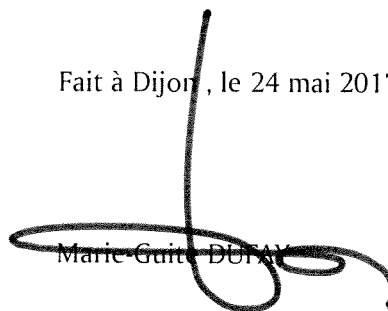
**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement s'établit comme suit :

1	BIGEARD	Damien	27	PHILIPPOT	Cédric
2	GLEIZE	Sébastien	28	DEUZE	Frédéric
3	CAPOLUNGO	Olivier	29	BALLAY	Dominique
4	MARTENOT	Clement	30	BOISSARD	Christophe
5	BAUDRY	Sandrine	31	DEMONTROND-PAGET	Fabrice
6	DA SILVA ANTONIO	Fanny	32	PERRIN	Audrey
7	JANKOWSKI	Fabrice	33	FONTAINE	Jonathan
8	ADNOT	Jean-Philippe	34	GOYET	Anthony
9	BOUTIN	Dominique	35	BACONNET	Damien
10	GRODZKI	Marcel	36	BERTEAUX	Thierry
11	ALBRIEUX	Florent	37	MAITRE	Thomas
12	SALAGNAC	Eric	38	MORLON	Nicolas
13	THEERLYNCK	Pascal	39	RAJA	Frédéric
14	OUKKAL	Saïda	40	MILAZZO	Damien
15	GREVET	Eric	41	METERY	Alain
16	DAVID	Anthony	42	GUEDON	Isabelle
17	MARION	Pascal	43	COCHET	Daniel
18	RENARD	Frédéric	44	GROS	Jeanine
19	BERTHOUD	Nicole	45	WINCIOR	Hélène
20	LEBEAU	Tony	46	TARANTINI	Jacqueline
21	MATHEY	Eric	47	BONVALLAT	Claudine
22	LIOT	Teddy	48	PICARD	Monique
23	COURAUDON	Thierry	49	BOUGHRARA	Omar
24	FLANDROIS	Raphaël	50	DERUELLE	Sylvie
25	GANDREAU	Bruno	51	FERNANDES	Chantal
26	MOREAU	Mickael	52	MONIN	Sandrine

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 24 mai 2017.



Marie-Guite DUFAY

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal  
de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement s'établit comme suit :

1	CHARAOUI	Majid	26	VADAM	Marie-Odile
2	BOBEREAU	Xavier	27	BRESSON	Christian
3	PAQUIER	Denis	28	DIEMUNSCH	Sylvain
4	CHEVILLARD	Laurent	29	PETITCOLIN	Jean-Jacques
5	HEROZ	Magalie	30	DIDIERLAURENT	Gyslaine
6	DESPRATS	Pierre-Jean	31	LACHAUX	Bastien
7	MICHELIN	Francoise	32	JEANNOT	Lionel
8	EUVRARD	Nadia	33	ALAPHILIPPE	Céline
9	FIATTE	Romain	34	VUITTON	Pascal
10	DUCRET	Laurent	35	KREBS	Eric
11	CARRILHO	Bruno	36	FERNANDES	Philippe
12	GONCALVES	Alfredo	37	QUETIER	Herve
13	MOREIRA	Manuel	38	LEQUEU SEGUIN	Dorothee
14	CARTIER	Claudy	39	ALAPHILIPPE	David
15	SARAIVA	Sandrine	40	ROUSSET	Jean Francois
16	GUILBERT	Yohann	41	FRUCHON	Xavier
17	REBILLOT	Delphine	42	MYOTTE-DUQUET	Laetitia
18	SIGNE	Christophe	43	ZENNER	Isabelle
19	CAGNE	Marie-Lorraine	44	LOPEZ	Frédéric
20	DODANE	Sylvie	45	ARRIVault	Fabrice
21	AYARI	Vincent	46	BAEZA	Joel
22	BON	Fabrice	47	CHAPUIS	Laurent
23	TANGUY	Serge	48	GERMAIN	Pascal
24	PULLICINO	Brune	49	PETITPEZ	Thierry
25	BRENOT	Jean-Christophe	50	SOUBEYRAND	Jean Marie

51	BOIZOT	Marie Laure	67	LABBE	Martine
52	BASSENNE	Annie	68	SIMON	Francis
53	PARRENIN	Sylvie	69	GACON	Elisabeth
54	ALBERTINI	Christian	70	CATHENOD	Laurent
55	BOGARD	Denis	71	MAGNET	Pierre
56	COLLOT	Corinne	72	MICHAUD	Jean-Christophe
57	LAGRANGE	Yves	73	RAMIARASON	Mamy
58	PANCIN	Jean-Pierre	74	MARSAUD	Martine
59	THEUREL	Annie	75	COUDRY	François
60	THOMAS	Thierry	76	MORETTI	Corinne
61	VINCENT	Alain	77	CREMONA	Emmanuel
62	FAIVRE	Marc	78	BONNIAUD	Dominique
63	MOREL	Bernard	79	GUTSCHMIDT	Martine
64	THERAULAZ	Jean-Michel	80	HOUZE	Frederick
65	JEANNIER	Emile	81	PACHOUT	Thierry
66	DANET	Yves			

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.



Marie-Guite DUFAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	BOLOT	Fabien
---	-------	--------

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Guite DUBAY

Présidente

Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	MIGNEROT	Claire
---	----------	--------

Au titre de l'ancienneté :

1	BOUZAIENE	Anis
2	PUECHAVY	Léonard
3	MINY	Franck
4	GUILLOUX	Emmanuel
5	KREZOCH	Gaël

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Gilte DUFAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

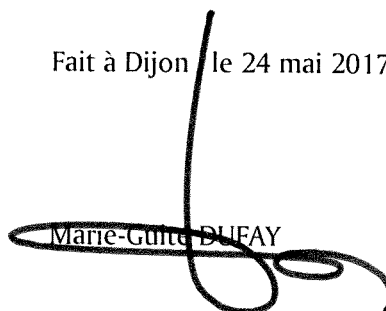
**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	MERCIER	Laurent
2	LESCOT	Dimitri
3	CESBRON	David
4	FONTAINE	Edouard
5	BARBE-RICHAUD	Pierre
6	ARNOUD	Christophe
7	MOUROT	Dimitri
8	AGUIAR	Franck

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon le 24 mai 2017.

  
Marie-Guite DUFAY



Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	DEBUIRE	Grégory
2	MOSCATO	Caroline

Au titre de l'ancienneté :

1	ARNOUD	Laurent
2	PARANT	Olivier

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Guite DUBAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	MERLE	Emmanuel
---	-------	----------

Au titre de l'ancienneté :

1	BOUILLON	Jean-Pierre
2	MORISOT	Yann
3	PENEL	Frédéric

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Guite DUBAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	CHARBONNIER	Fabienne
2	NAWROCKI	Adeline
3	DE PASQUALIN	Martine
4	VIE	Martie-Thérèse
5	LEFEVRE	Christophe
6	BORDE	Dominique
7	BILLEBEAU	Valérie
8	CAILLOT	Angéline
9	WYMSLOWSKI	Cindy
10	EME	Marie-Paule
11	FANRINHA	Ludivine
12	DURAND	Cécile
13	ROUX	Sabrina
14	FICHET	Josette
15	MALDONADO	Carole
16	MALNOURY	Fanny
17	GIRARDOT	Anabel
18	LARRIEU	Françoise
19	BARABANT	Carole
20	MAY	Laurence
21	CHARCHAUDE	Anne
22	FILIPPA	Karine
23	MAINIER	Maryse
24	HENRIOT	Gwenaëlle
25	SEVRIN	Estelle

26	GHEIDENE	Frédérique
27	PICARD	Céline
28	ROYER	Christelle
29	SAHLAOUI	Monique
30	LINGER	Jean-Christophe
31	SOREL	Dominique
32	JENTILE	Nathalie
33	CADET	Francis
34	DE OLIVEIRA	Emilie
35	DUINA	Céline
36	BRON	Nathalie
37	LAURY	Patrice
38	ZEGAI	Anissa
39	TISSOT	Sylvie
40	ALLEMAND	Christel
41	BARDEAU	Jan
42	FROMAGE	Frédérique
43	LESCOT	Nelly
44	LAMBOLEY	Véronique
45	RAVIER	Aurélien
46	BENNER	Laure
47	BARBIER	Chrystel
48	BENAZERAF	Isabelle
49	BOURDIN	Mireille

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Guite DUFAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	JEUNEHOMME	Véronique
2	LACOUR	Paulin
3	DUGIED	Fanny

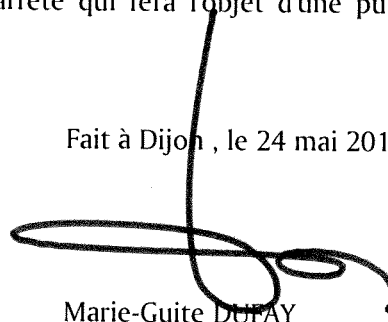
Au titre de l'ancienneté :

1	SCHWITTI	Emmanuelle
2	ROUSSELOT	Philippe
3	LASSAGNE	Florence
4	PONCOT	Elisabeth
5	MESSAGER	Anne-Maud

6	GELEY	Liliane
7	BARTHELEY	Armelle
8	DUTHU	Annabelle
9	DEGREY	Emilie

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.



Marie-Guite DUFAY

Présidente

Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	DENUIT	Céline
2	DUFOUR	Virginie
3	MAIROT	Laurence
4	CHAVANNE	Audrey

Au titre de l'ancienneté :

1	SAINMONT	Hélène
2	BREUIL	Alexis
3	BOURDOISEAU	Laurence
4	BONNOT	Nadine
5	CARILLON	Sylvie
6	CHOUTEAU	Pascale

7	BOISSEAU	Cécile
8	GAUMY	Anne-Sophie
9	MICHAUX	Josiane
10	CUCHEROUSSET	Martine
11	MECHET	Sylvie
12	SIMON	Sophie

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

Marie-Guite DUFAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal s'établit comme suit :

Examen professionnel :

1	BLANC	Leslie
2	CHAPON	Magali

Au titre de l'ancienneté :

1	CAPPRA	Jean-Marc
2	CHOUX	Pascale
3	PETITJEAN	Laurette
4	BARBIER	Philippe
5	GUILLEMIN	France

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 24 mai 2017

  
Marie-Guite DUFAY

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché hors classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

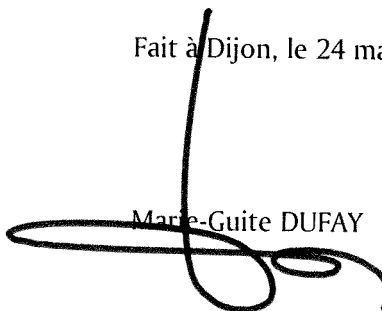
**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché hors classe s'établit comme suit :

1	BOZON	Richard
2	VALDENNAIRE	Sophie
3	QUIERS	Marie-Claire

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 24 mai 2017

Marie-Guite DUFAY



Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2017,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup>  
classe**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 24 mai 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	JULIEN	Antoine
---	--------	---------

**Article 2** : Madame la directrice générale des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon , le 24 mai 2017.

  
Marie-Cécile DUPAY